

NEWSLETTERS EDITION 15 SEPTEMBRE 2023

VALEURS AJOUTÉES

le Mag des Entreprises

4th Urban Agri World
21 - 22 Septembre 2023

JOSEPHINE FAVRE

Presidente de L'AAVF

Association Africaine de l'agriculture Verticale



Josephine Favre,
President

Pouvez-vous nous parler de vous et de votre expérience dans le domaine agricole ?

Je suis originaire de Tanzanie et j'ai été élevée en Suisse, mes parents étant diplomates. J'ai ressenti le besoin de redonner à l'Afrique. Depuis mon plus jeune âge, je me suis engagée bénévolement dans des projets humanitaires qui m'ont amenée à visiter différentes communautés en Afrique où je me suis activement impliquée dans diverses initiatives, notamment la mise en place d'infrastructures agricoles, de programmes et de formations permettant aux communautés de sécuriser durablement leur alimentation tout en développant un esprit d'entreprise. J'ai ensuite **créé l'Association africaine de l'agriculture verticale (AAVF) en octobre 2018.**

J'ai ensuite créé l'Association africaine de l'agriculture verticale (AAVF) en octobre 2018.

L'Association africaine de l'agriculture verticale (AAVF) est une organisation dédiée à la promotion et à l'avancement des pratiques agricoles verticales en Afrique. Elle vise à relever les défis de la sécurité alimentaire, de la durabilité et du développement économique grâce à des techniques agricoles innovantes. Je suis donc la présidente et fondatrice de l'AAVF, une leader visionnaire passionnée par la transformation de l'agriculture en Afrique.

J'ai créé l'AAVF en 2018 dans le but de tirer parti du potentiel de l'agriculture verticale pour surmonter les limites de l'agriculture traditionnelle. L'agriculture verticale consiste à cultiver des cultures en couches empilées verticalement, en utilisant des environnements contrôlés et des technologies avancées telles que l'hydroponie ou l'aéroponie. Cette approche permet une production toute l'année, une utilisation efficace des ressources et une réduction de l'impact environnemental.

Sous ma direction, l'AAVF travaille à sensibiliser, à fournir une éducation et à favoriser la collaboration dans le domaine de l'agriculture verticale. L'association organise des conférences, des ateliers et des programmes de formation pour diffuser des connaissances et des meilleures pratiques. Elle facilite également les opportunités de réseautage pour les parties prenantes, notamment les agriculteurs, les chercheurs, les entrepreneurs et les décideurs politiques, afin de partager des expériences et d'explorer des partenariats.

L'AAVF plaide en faveur de changements de politique et d'investissements dans l'agriculture verticale afin de créer un environnement favorable à son adoption. L'association met en avant le potentiel de l'agriculture verticale pour améliorer la sécurité alimentaire, réduire la consommation d'eau, minimiser les besoins en terres et atténuer les effets du changement climatique. En promouvant des pratiques agricoles durables et efficaces, l'AAVF vise à contribuer au développement économique et à la résilience des communautés africaines.

Bénéficiez désormais de :

- L'exonération patente sur 2 ans
- L'exonération de 50% d'impôts sur le bénéfice lors du montage de votre DSF
- Exonérations partielles ou totales d'impôts et taxes
- 04 séminaires de formation gratuite
- L'étude de faisabilité et accompagnement à la création d'Entreprise

Inscrivez-vous simplement au Centre de Gestion Agréé CGA FISCAL.COM pour la garantie de tous ces avantages.

 **Douala**

 **+237 653 782 840 / 670 058 106**

 **Yaoundé**

 **+237 697 082 693 / 670 058 106**

